SION — JEUDI 10 JANVIER 1952 Le numéro : 0,15 et. 49me ANNÉE — No 6

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

PARAISSANT LES LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - RÉDACTION: IMPRIMERIE GESSLER

Avenue de la Gare - SION - Téléphone 219 05 (215 84) - Chèques postaux IIc 1748

ABONNEMENTS :

SUISSE :	1 an	Fr. 16.—,	avec Bulletin officiel	Fr. 28.50
	6 mois	» 9.—,	» » »	» 13.—
	3 »	» 5.—,	» » »	» 7.—
ÉTRANGER :	1 an	Fr. 27.50	Envoi par 2 numéros	

Joindre 20 centimes en timbres-poste à vos changements d'adresse

Régie des annonces : Publicitas S. A.
Tél. 21236 · Ch. post. IIc 485 ✣ Avenue de la Gare ✣ SION
Succursales en Suisse · Correspondants à l'étranger
ANNONCES : Canton 10 centimes, Suisse 13 centimes le millimètre
RÉCLAMES : » 24 » » 30 » » »
AVIS MORTUAIRES : 20 centimes le millimètre.

La position internationale de la Suisse

Il y a toujours des gens, chez nous et ailleurs, qui font grief à nos autorités fédérales d'affirmer la volonté de notre pays de poursuivre résolument sa traditionnelle politique de neutralité. Ils auraient peut-être raison si notre neutralité avait le même contenu que certains neutralismes prônés parfois au delà de nos frontières alors qu'il n'en est rien. Aussi est-il utile et salutaire que les principaux porte-parole de la Confédération précisent de temps à autre le sens profond que nous donnons, nous Suisses, à notre neutralité, les intentions qui nous animent, les espoirs que nous nourrissons. Car rien n'est plus faux que de laisser croire que notre pays, égoïstement préoccupé de ses seuls intérêts, se désintéresse de tout ce qui se passe autour de lui. Si neutralité et neutralisme ont, il est vrai, la même racine, ils ont des significations entièrement différentes.

Notre neutralité

Notre neutralité a un fondement historique indéniable ; elle a une portée politique nettement précisée au cours de cent années de conflits européens et mondiaux ; elle a une signification morale que d'aucuns ne peuvent lui dénier, mais qui ne lui en donne pas moins son caractère spécifiquement suisse. Notre neutralité est historique parce qu'elle nous a été imposée de plus en plus impérieusement par les circonstances et qu'elle est inscrite dans tous les actes importants de notre pays : elle l'est parce qu'elle nous a été reconnue solennellement par les grandes Puissances en 1815, puis consacrée à nouveau dans une série de documents internationaux, en particulier lors de notre ascension à la S.d.N. en 1920. Elle nous est pratiquement reconnue aujourd'hui par des Etats qui ne pouvaient être partie aux traités de 1815, mais qui, en fait, considèrent notre statut de neutralité comme une donnée essentielle de la politique européenne d'aujourd'hui.

Prudence et retenue

Mais ce fondement historique n'est pas le seul à donner à notre neutralité une justification certaine. Ce statut particulier dont notre pays bénéficie implique que la Suisse pratique une politique de neutralité. Mais qu'on le comprenne bien ! Cette politique ne tend nullement à priver notre pays de la libre détermination de ses actes dans le domaine international, mais à l'inviter expressément à conserver en toute circonstance une certaine prudence, une certaine retenue qui nous obligent à ne pas nous laisser entraîner inconsidérément dans le jeu des grandes puissances. Car il n'est pas besoin d'être grand stratège pour savoir que de puissants Etats, même investis de la confiance des nations éprises de paix, n'en continuent pas moins leur politique particulière au sein des alliances qu'ils ont forgées. Voilà pourquoi un petit pays comme le nôtre s'est vu naturellement contraint de rester, hier, à l'écart de toute alliance et, aujourd'hui encore, de s'abstenir de faire partie d'organisations internationales de nature essentiellement politique.

Notre rôle

Faut-il le regretter ? Aucun Suisse de bonne foi ne saurait nier que cette attitude a non seulement servi nos intérêts, mais a encore permis à nos représentants de jouer dans de nombreuses conférences le rôle bienfaisant d'intermédiaires bénévoles qu'honore la confiance des parties rivales. Il suffit de rappeler à cet égard la conférence diplomatique de la Croix-Rouge de 1949 qui a été couronnée de succès. Seulement, ce rôle n'a rien de spectaculaire, il s'exerce avec discrétion... Toutefois, et heureusement, cela ne nous a pas empêché d'adhérer à toute une série d'institutions internationales de caractère social ou économique, où la voix de notre pays se fait entendre avec autorité. Ce sont avant tout, les organismes spécialisés des Nations Unies ainsi que l'organisation européenne de coopération économique et l'Union européenne de paiements.

C'est ce que M. Max Petitpierre, chef du Département politique, vient de rappeler une fois de plus le 21 novembre, pour répondre à ceux qui accusent la Suisse de rester indifférente aux grands problèmes internationaux. En réalité, un examen, même rapide, de notre activité sur le plan international, démontre que, rarement dans notre histoire, la Suisse a été autant présente sur la scène mondiale. N'en déplaise à certains internationalistes qui simplifient tous les problèmes bien inconsidérément, ce n'est pas en adhérant aveuglément, en applaudissant sans mesure à toutes les initiatives prises sur le plan international que nous remplirons notre devoir de peuple profondément conscient de ce qu'il doit apporter à cette humanité qui a tant de peine à s'organiser et à trouver la paix.

Notre éloignement volontaire de l'ONU et du Conseil de l'Europe est souvent mal compris. Il n'en est pas moins l'expression de notre conviction qu'en faisant partie actuellement de ces institutions, nous ne servirions pas mieux la cause de la paix dans le monde et que, ce faisant, nous risquerions bien, à tout coup, de desservir nos intérêts. Car, malgré notre entière bonne volonté, nous ne pouvons fermer les yeux sur les tragiques réalités de l'heure commandées, pour combien de temps encore ? par la division plus ou moins prononcée du monde en deux. Si, par exemple, notre commerce se trouve à être aux 9/10 orienté vers l'Ouest, cela ne signifie pas que nous sommes prêts à nous prêter à une politique économique qui tendrait à rompre toutes relations avec le monde soviétique. Si, d'autre part, nous restons convaincus de la nécessité d'entretenir des relations politiques et économiques normales avec tous les pays du monde, quel que soit leur régime politique, cela ne signifie pas non plus que nous reniions une part, si minime soit-elle, de l'héritage de valeurs morales et de respect envers la personne humaine, dont l'Occident est porteur.

Mais, pour rester en mesure de poursuivre cette sage et utile politique de neutralité active, il ne faut pas nous lasser d'en consolider les fondements politiques, économiques et sociaux. Un pays politiquement divisé, où une partie de la population s'estimerait victime de l'égoïsme de l'autre, ne peut pratiquer longtemps une politique de neutralité qui exige présence d'esprit, maîtrise de soi, entente entre tous. Notre pays peut encore résister demain à des sollicitations par trop intéressées et à des pressions de l'étranger s'il sait rester uni. Mais cette union risquerait finalement de n'être que verbale si la solidarité agissante de tous les Suisses ne s'affermissait pas encore davantage. Notre neutralité ne gardera tout son prix qu'à cette condition. Si celle-ci est remplie, notre neutralité restera le moyen le meilleur de conserver nos libertés et de sauvegarder notre indépendance, ce qui a été, est et sera toujours le but même que s'efforce d'atteindre notre politique étrangère.

Luc de Meuron

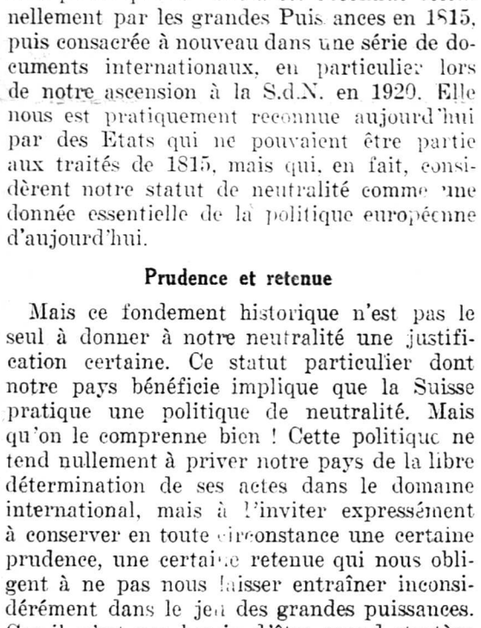

Monsieur Georges ADET
de la COMÉDIE FRANÇAISE

qui jouera samedi soir et dimanche après-midi au CINÉ-MICHEL à Fully « L'AVARE » de Molière avec le concours d'une troupe entièrement parisienne.

C'est là un événement dans les annales du théâtre en Valais

LITTÉRATURE ET MÉDECINE

— Avez-vous lu récemment de bons romans ? demandait à Erskine Caldwell un journaliste américain.

— Pourquoi cette question ? Demanderiez-vous à un médecin s'il prend de bons médicaments ? rétorqua, ironique, l'auteur d'« Episode à Palmetto ».

OSTENTATION

Eugénie Buffet, qui publia peu de temps avant sa mort de pittoresques souvenirs, chantait à Biarritz, place de l'Eglise. Passe Boni de Castellane, qui, grand seigneur, met dans sa main, très ostensiblement un billet de cent francs. Alors Eugénie :

— Recommence, Boni, personne ne t'a vu !

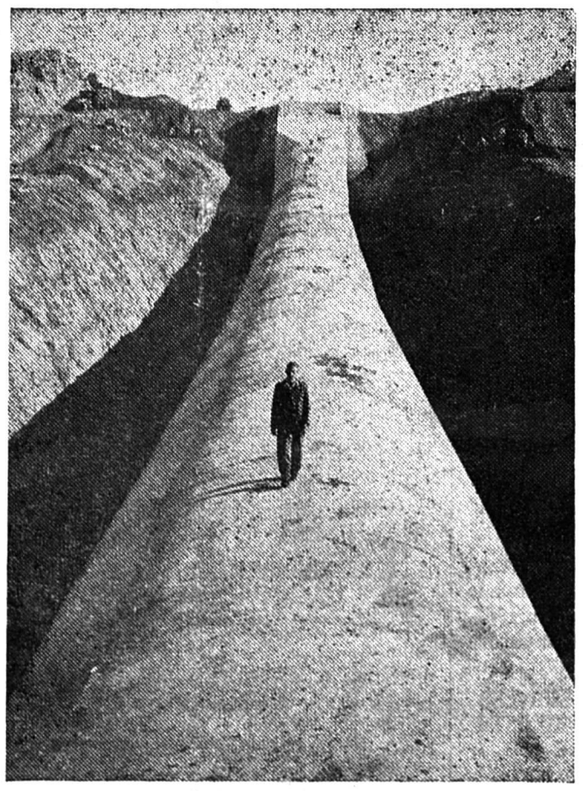

Un pipe-line géant en Californie

Cette conduite d'eau en béton, d'une capacité de 9 millions de litres à la minute, fait partie d'un vaste projet d'irrigation dont la mise en service a eu lieu récemment en Californie. Connu sous le nom de « Central Valley Project », ce plan audacieux, qui utilise les eaux des rivières Sacramento et San Joaquin, comporte un réseau de pipe-lines et des canaux d'une longueur de 800 kilomètres, et permettra de récupérer des milliers d'hectares de terrain antérieurement condamnés à la sécheresse et la stérilité.

Grâce à la banque des os... on peut désormais vous fixer la colonne vertébrale

Depuis longtemps déjà, les greffes osseuses étaient pratiquées au cours de nombreuses interventions chirurgicales, soit dans des cas de scoliose, de mal de Pott, de fractures, etc. Mais jusqu'ici le greffon osseux devait être prélevé sur le patient lui-même, en général sur sa jambe ou sa crête illiaque : il y avait donc pratiquement deux interventions à effectuer : prélèvement, puis pose du greffon. Le temps opératoire était très long et le sujet conservait une cicatrice toujours inesthétique et souvent douloureuse. En outre, on ne pouvait prélever que des fragments d'os réduits et parfois insuffisants.

Pour améliorer le procédé, il fallait résoudre deux problèmes.

1. Les tissus osseux peuvent-ils être conservés un certain temps de façon à être utilisés au moment opportun ?
2. Les greffes « homogènes », c'est-à-dire, pratiquées avec les os d'un individu sur un autre individu, peuvent-elles « prendre », comme les greffes « autogènes », c'est-à-dire prélevées sur le même individu.

LES OS SONT CONGELÉS A —30°

Le premier problème a trouvé sa solution aux Etats-Unis où l'on a mis récemment au point un procédé de réfrigération permettant de conserver des tissus osseux pendant plusieurs mois. Ceux-ci sont d'abord congelés dans des chambres frigorifiques où règne une température de —30 °, puis conservés dans d'autres chambres, où —18° sont suffisants pour les maintenir en bon état.

Notons en passant que, dès 1912, Carrell avait pu conserver de la peau d'enfant à plus 3° pendant 42 jours et l'avait fait cultiver par la suite. A la même époque, il signalait les travaux des Français Tuffier et Maginot sur des tissus osseux et cartalagineux réfrigérés et transplantés avec de bons résultats au bout de deux mois. L'idée, comme il est arrivé souvent, est partie de France, insuffisamment exploitée, pour nous revenir d'Outre-Atlantique quelques années plus tard, mise au point avec les ressources d'une technique bien supérieure à la nôtre.

Quant au second problème, la nécessité a d'abord poussé certains chirurgiens à prendre des greffes chez les parents d'enfants opérés dont le squelette n'était pas assez développé. Les résultats obtenus ayant été satisfaisants, on a vite pensé que des os quelconques seraient également utilisables.

Mais il a fallu attendre, pour vérifier cette présomption, la mise au point du procédé de conservation par réfrigération. Aujourd'hui l'on pratique avec le même succès, les greffes quelconques et les greffes autogènes.

LES « DONNEURS D'OS » DOIVENT ÊTRE JEUNES ET VIGOUREUX

Le « donneur d'os » doit être indemne de toute infection, en particulier de toute maladie osseuse ou tumeur. Il doit subir, avant d'être accepté, des examens sérologiques et sanguins très complets.

La greffe prend infiniment mieux lorsque le donneur est jeune. On recherche donc de préférence des sujets jeunes et vigoureux. Mais qui peut être donneur ? On ne peut se dessaisir sans dommage d'un humérus ou d'un fémur comme on donne quelques décilitres de sang ? La réponse est la même que pour les donneurs d'yeux, qui offrent par anticipation leur cornée après leur mort, pour permettre d'opérer les aveugles.

Les os à greffer sont prélevés soit sur les cadavres, tout de suite après la mort, soit et surtout, après les amputations. La technique est la même que celle d'une intervention chirurgicale et demande autant de soin et d'asepsie. On récupère par exemple un tibia entier et on le débite en greffons avec une scie électrique.

ON TAILLE DES « TRANCHES » DE TIBIA

On constitue ainsi un stock de greffons dont la taille varie de 5 à 35 cm (péroné complet, tranche de tibia prise sur toute la hauteur, etc.). Ces greffons sont mis dans des vases stériles, fermés avec des bouchons bien étanches, étiquetés et placés immédiatement dans les chambres de congélation puis dans les chambres de conservation, où ils peuvent être conservés sans doute indéfinimest, quoique, jusqu'à ce jour, on n'en ait pas utilisés qui aient daté de plus de 5 ou 6 mois.

Au New-York Orthopedic Hospital, plus de 200 greffes ont déjà été effectuées avec d'excellents résultats. En France de nombreux chirurgiens ont effectué des interventions analogues.

DE VÉRITABLES « TUTEURS INTERNES

Grâce à la taille des greffons « homogènes », on peut maintenant tenter des interventions autrefois impossibles. Dans certains cas de scoliose, on a réalisé des greffes de plus de 30 cm., prenant toute la colonne lombaire et dorsale. Dans une paraplégie consécutive à un mal de Pott, une greffe judicieuse a permis de faire régresser totalement le mal en un mois. De véritables «tuteurs internes», fixant la colonne vertébrale sur une hauteur de 18 vertèbres peuvent être posés, réduisant de graves scolioses. Des fractures sont ainsi réduites, des arthrites de la hanche corrigées, des maux de Pott guéris, et cette énumération n'est pas limitative.

On voit donc toute l'importance que revêt la Banque d'os. Et s'il semble moins noble ou moins poétique de donner ses os que son sang ou ses yeux, il s'agit cependant d'une œuvre tout aussi bienfaisante.

Les Banques d'Os vont-elles réussir à remplir leurs étranges coffres anatomiques ?...

CATASTROPHES

Un tremblement de terre a secoué une petite ville de Californie. La famille Smithson est sortie indemne de l'aventure, mais sa maison n'est plus que ruines.

Les parents décident de rester sur place pour aviser au plus pressé. En attendant des jours meilleurs, ils expédient leurs trois enfants (huit, sept et cinq ans) chez le grand-père qui habite San Francisco.

Huit jours après, leur arrive une dépêche de ce dernier :

« Envoyez tremblement et terre et reprenez enfants ».

TOUJOURS SHAW

— La bigamie, disait Bernard Shaw à une vieille amie venue lui rendre visite au lendemain de la chute qui devait lui être fatale, la bigamie, c'est simplement avoir une femme de trop...

Il parut songeur, et reprit :

— La monogamie aussi, d'ailleurs.

Au gré de ma fantaisie...

Contrebande

L'histoire qu'on nous conte là ne manque pas de piquant. Pour peu qu'on m'y poussât et que je renonçasse (!) à me poser en champion de la lutte contre l'abus du langage, je dirais même qu'elle est rocambolesque.

Il se fait de la contrebande de tabac de la Suisse à l'Italie. Chacun sait cela et les douaniers italiens mieux que nous. Ma foi tant pis pour notre sympathique et méridionale voisine : on ne crée pas de monopole sans en supporter les inconvénients. De notre point de vue helvétique, la contrebande du tabac est innocente.

Mais tout de même... on aimerait tout autant qu'elle ne soit pas trop voyante. Si un bonhomme se présentait chez vous avec une carte de visite indiquant comme profession « contrebandier » ou « entrepreneur de transports clandestins de Suisse en Italie », vous ne le recevriez pas dans le grand salon, comme vous feriez pour un personnage que vous honorez de votre estime ou de votre sympathie ! Ce que nous pouvons être formalistes, tout de même !

Alors il nous répugne quelque peu de voir que les fabricants de tabac ont envoyé des membres de leur société « La Mandataria » — mes hautes connaissances en langue italienne me permettent de vous traduire ce mot : « La Mandataire » — enquêter auprès des contrebandiers italiens pour savoir ou et à quel prix ils s'approvisionnent.

D'où grand émoi chez les marchands de gros de la branche du Tessin. Ces damnés fabricants se mêlent d'une chose qui ne les regarde absolument pas !

Eh eh ! que craignent-ils, ces grossistes ? Qu'on découvre la nature de leur commerce ou l'étendue de leurs profits ?

En toute logique, s'ils vendent sciemment à des contrebandiers, ils sont légalement complices, même s'ils ne sont pas poursuivables... Et moralement, entre la complicité et l'action principale, il n'y a pas de limite stricte.

Si bien que les grossistes pourraient aussi se faire des cartes de visite : « Fournisseur de la contrebande suisse-italienne »...

On voyait bien, au temps de la monarchie italienne, des fabricants de cigarettes inscrire sous leur nom : « Fournisseur de S.M. le roi d'Italie »...

Ce n'est en somme qu'une tradition modifiée par les événements.

Jacques TRIOLET.

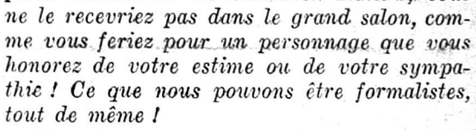

UN BON TRAITEMENT

Harpignies, le célèbre peintre, sortait de chez son médecins. Il était entré bien inquiet, mais, après la consultation, il paraissait rassuré et même réjoui.

Un de ses camarades l'ayant interrogé, il lui répondit :

« Ce n'est rien. Le docteur m'a prescrit simplement quatre verres d'eau de Vichy par jour.

— Ce n'est pas rigolo, remarqua l'autre.

— Oh ! qu'est-ce que ça fait ? dit Harpignies. Je les mettrai dans mon absinthe ».

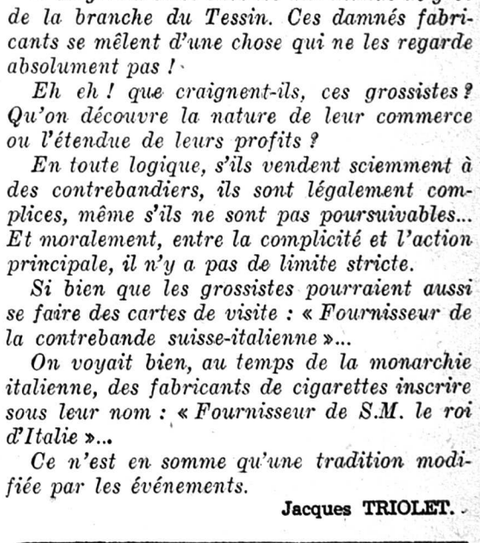

LES SPORTS

HOCKEY SUR GLACE

Martigny-Sion

Ce soir à 20 h. 30 se disputera le choc Martigny-Sion en Hockey-sur-glace. Cette partie est d'une importance capitale pour les 2 clubs. Qu'on en juge d'après ce classement :

	Matches	gagnés	nuls	perdus	points
Champéry :	3	2	1	—	5
Sion :	2	1	—	1	2
Martigny :	3	—	1	—	1

Chaque équipe disputant 4 matches, Martigny jouera donc ce soir sa dernière carte. Sévèrement battu par Sion 5-0, Martigny s'est repris et mardi soir il a tenu en échec Champéry 2-2. Il faut que Martigny gagne pour laisser la dernière place à Sion. D'autre part Sion doit gagner contre Martigny s'il veut caresser l'espoir de sortir champion de groupe, ce qui est possible s'il bat Martigny et Champéry. S'il perd ces 2 matches il sera dernier et devra jouer les matches de relégation. C'est donc un match capital qui se disputera ce soir à Martigny et nous espérons qu'un nombreux public se déplacera pour encourager nos hommes qui le méritent bien. Tous ceux qui veulent accompagner l'équipe se réuniront à 19 h. 15 sur la place de la gare. Inscriptions chez O. Héritier. A demain soir !

Ce soir aussi notre 2me équipe en constants progrès se déplacera à Sierre pour y affronter la 2me locale. Bonne chance à Schrœter et à son équipe.

P. A.

HOCKEY SUR GLACE

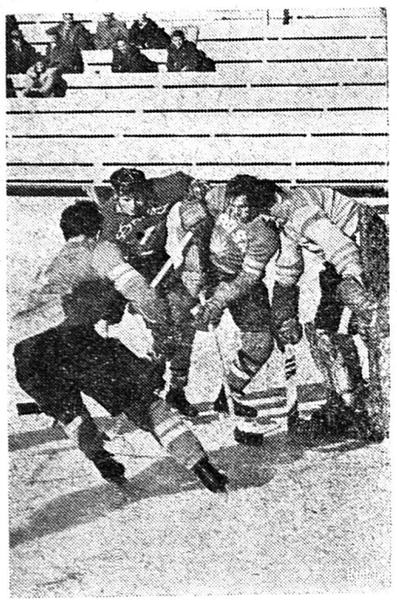

Sous le feu de l'action deux équipes tentent d'arracher la victoire

A TRAVERS LE MONDE

M. BIDAULT VA TENTER SA CHANCE

M. Paul Reynaud, pressenti par le président de la République pour former le gouvernement, a décliné l'invitation.

A sa sortie du palais de l'Elysée, où il avait été convoqué, M. Georges Bidault a déclaré qu'il allait tenter de constituer le gouvernement.

LE GÉNÉRAL EISENHOWER ACCEPTE DE CONCOURIR AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Le général Eisenhower a déclaré qu'il était d'accord de voir son nom figurer sur la liste des candidats républicains à la présidence des Etats-Unis. Le communiqué dans lequel il fait part de cette décision est rédigé en les termes suivants :

« La déclaration faite hier par le sénateur Lodge, telle qu'elle a paru dans la presse, donne un aperçu fidèle de la teneur générale de mes convictions politiques et de mon dossier en tant qu'électeur républicain.

« Il avait également raison en disant que je ne chercherais pas à briguer un poste politique. J'ai exprimé mon refus d'agir ainsi par le passé ouvertement et à maintes reprises. Mes convictions personnelles à cet égard ont été renforcées par la nature et par l'importance de la tâche que je me suis vu confier voici une année par mon pays et par les autres nations du Pacte de l'Atlantique.

» Tant les intérêts particuliers et éclairés des Etats-Unis que l'avenir même de la civilisation occidentale rendent indispensable que notre effort collectif en vue d'assurer notre sécurité en face de la menace communiste, et, partant, de sauvegarder la paix, soit couronné de succès.

» Sous aucune circonstance ne chercherai-je à me faire libérer de cette mission afin de briguer un poste politique, et je ne participerai pas non plus aux activités que pourraient entreprendre, avant la convention générale des partis, ceux qui nourriraient une telle intention à mon égard.

» Il va sans dire cependant qu'il ne saurait être question ici du droit dont jouissent les citoyens américains de s'organiser en vue de la réalisation d'une conviction commune. Je me rends compte que le sénateur Lodge et ses associés ne font qu'exercer ce droit en cherchant à me mettre, en juillet prochain, en face d'un devoir qui dépasserait mes responsabilités actuelles.

» Toutefois, tant que je n'aurais pas été appelé d'une façon claire et nette à assumer des devoirs politiques, je continuerai de vouer toute mon attention et toute mon énergie à l'exécution de la tâche vitale qui m'a été confiée ».

Commentant la déclaration du général Eisenhower, le général Lanham, son chef de presse, a ajouté qu'il était de l'espoir du général qu'elle servirait à la fois à prouver l'intérêt qu'il porte, en tant que citoyen américain, à des problèmes que le peuple américain doit résoudre lui-même, et à convaincre les citoyens des pays du NATO de la manière extrêmement sérieuse dont il envisage les responsabilités de son poste actuel de commandant suprême des forces du Pacte atlantique

VERS DES HEURES DÉCISIVES EN 1952

Le président Truman a présenté mercredi au Congrès son message annuel sur « l'état de l'Union », qui contient le programme constitutionnel du gouvernement pour l'année qui vient de commencer. Le message expose le programme pour renforcer le monde non communiste contre le danger de l'agression en continuant de fournir une aide économique et en augmentant la production de guerre américaine et la puissance des forces armées du pays.

Le président Truman a déclaré que l'Union soviétique accroît sa puissance armée et produit plus d'avions que le monde non communiste, alors que les préparatifs de défense des Nations Unies sont loin d'être complets.

Les livraisons d'avions, de canons et d'autre matériel de guerre s'effectuent actuellement au rythme de un milliard 500 millions de dollars par mois. M. Truman compte que ce rythme sera doublé d'ici un an. Ce taux de production militaire devra être maintenu pendant encore un an après cette date, mais le président compte qu'en 1954, les Etats-Unis posséderont assez de matériel pour réduire largement leurs fabrications de guerre. « Par conséquent les deux prochaines années devraient constituer la période maxima de production pour la défense ». Cette production absorbera de grandes quantités d'acier, d'aluminium, de cuivre et autres matières rares, souligne-t-il. Ceci entraînera une diminution de la fabrication de produits de consommation civile, mais elle ne sera pas comparable à celle de la seconde guerre mondiale.

M. Truman a ajouté que le monde se trouvait toujours « sous la menace d'une nouvelle guerre ». Malgré les succès remportés en 1951, le monde non communiste pourrait tout perdre s'il devait hésiter en 1952.

DES NOUVELLES INQUIÉTANTES SUR LES INTENTIONS DE LA CHINE COMMUNISTE A L'ÉGARD DE L'INDOCHINE

Le très grave attentat qui a coûté la vie à cinq personnes à Saïgon, et fait plusieurs dizaines de blessés, l'annonce d'une forte recrudescence des attaques lancées contre les positions franco-vietnamiennes, les effectifs de plus en plus nombreux mis en ligne par le Vietminh, placent aujourd'hui la lutte qui se déroule en Indochine au premier plan de l'actualité et justifient amplement les inquiétudes que cette guerre, dont la portée dépasse maintenant le cadre des intérêts français, suscite à l'échelle mondiale.

Les faits d'hier et d'aujourd'hui se produisent au moment où, de sources diverses, des nouvelles inquiétudes inquiétantes proviennent sur les intentions de la Chine communiste.

CLOTURE DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'O.N.U. EN FÉVRIER ?

M. Padilla Nervo, président de l'Assemblée générale, a demandé, au président de la Commission politique que celle-ci accélère ses travaux, dût-elle tenir des séances de nuit, afin de permettre à l'Assemblée de se séparer à la date prévue.

La même requête a été adressée au président de la Commission sociale, dont l'ordre du jour, comme celui de la Commission politique, demeure assez chargé.

Les séances de nuit commenceraient la semaine prochaine. C'est toutefois aux membres de ces Commissions qu'il appartient de décider s'ils désirent ou non tenir des séances de nuit.

Selon les prévisions du Secrétariat, la session de l'Assemblée pourrait prendre fin vers le 10 février.

VIOLENT INCENDIE A COLMAR

Un violent incendie s'est déclaré dans les bâtiments du couvent des Pères rédemptoristes des trois Epis, situé sur la montagne des Vosges, face à Colmar.

Les pompiers ont dû se résigner à circonscrire le sinistre aux bâtiments du couvent, faisant porter leurs efforts sur la protection des hôtels et des maisons proches.

Les 150 élèves internes ont été hébergés en attendant l'arrivée de leurs parents.

Les dégâts s'élèvent actuellement à une cinquantaine de millions de francs.

UN FOU POIGNARDE 5 PERSONNES

Un fou criminel a tué dans un petit village de Port d'Espagne (Trinité), 3 femmes, un homme et un bébé de 18 mois qui tous ont été poignardés. Il a pu être arrêté par la police.

CENT MILLIONS SONT ESCROQUÉS

Une escroquerie considérable vient d'être découverte, dont a été victime le baron du Roure, gendre de M. Patenotre, sénateur, maire de Rambouillet. Trois individus se prétendant l'un général, l'autre colonel, le troisième ancien agent du D.S.P. et la maîtresse de ce dernier avaient réussi à capter la confiance de la famille Patenotre et à l'intéresser à ce qu'ils prétendaient être un service de renseignements utiles à la défense nationale française. Ils livraient contre des sommes énormes de prétendus renseignements que le baron du Roure passait aux services français. Tout dernièrement, ils se firent forts de fournir de l'uranium et remirent en effet une bonbonne. Mais à l'examen des services officiels, il fut constaté que la dite bonbonne ne contenait que du sable.

Se voyant dupé, le baron du Roure déposa plainte par l'entremise de Me Tixier-Vignancourt et les quatre escrocs furent aussitôt arrêtés.

LE PRÉCIEUX « RUCKSACK »

Le chef de gare de Baden ouvrit un sac de touriste, à l'aspect minable, oublié sur le quai par un voyageur étourdi... et découvrit qu'il contenait des joyaux pour la valeur de quelque cinq millions de shelling, dont un bracelet en or, portant la couronne impériale et royale des Habsbourg.

Le Dr Joseph Karl Trautmansdorff — un comte du temps de la Double-Monarchie austro-hongroise — put prouver que c'était lui qui avait oublié le sac de touriste. Il y a une semaine de cela.

Or, M. Trautmansdorff attend toujours qu'on lui restitue son sac et son précieux contenu.

Car les fonctionnaires du fisc, alertés, prétendent que la famille des comtes de Trautmansdorff était redevbale à l'Etat de nombreux et lourds impôts en retard et demande que les bijoux demeurent sous séquestre jusqu'à ce que la dette soit acquittée.

CONFÉDÉRATION

LE PROJET DE TÉLÉVISION DEVANT LA COMMISSION DU CONSEIL DES ETATS

La commission du Conseil des Etats pour le projet de couverture financière d'un service d'expérimentation de télévision à Zurich, s'est réunie sous la présidence de M. Stussi, conseiller aux Etats, et en présence du chef du Département des postes et des chemins de fer, M. Escher, conseiller fédéral. Le chef de l'administration des finances, M. Kull, a fait un exposé sur la dépense présumée et les possibilités de couverture financière de la télévision à domicile. Après discussion de la proposition du Conseil fédéral et de la décision de la commission du Conseil national, la commission a décidé à l'unanimité d'entrer en matière. Au cours de la discussion de détail, la majorité de la commission a décidé de proposer au Conseil d'adopter les vues du Conseil national sans modifications. Finalement, la commission a admis une motion relevant que l'art. 36 de la Constitution est dépassé par l'extension de l'activité des postes et télégraphes et invitant le Conseil fédéral à présenter aux Chambres fédérales un rapport et des propositions sur une revision conforme de la constitution et conjointement, d'établir un projet de loi concernant la radio et la télévision.

LE REFERENDUM CONTRE LA LOI SUR L'AGRICULTURE A ABOUTI

Le comité d'action pour la défense des consommateurs, à Berne, a remis à la Chancellerie fédérale, le 9 janvier 1952, un certain nombre de listes de signatures à l'appui d'une demande de referendum contre la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne (loi dite sur l'agriculture). Selon les indications du comité, les listes contiennent 38 231 signatures. Elles ont été transmises au bureau fédéral de statistique pour vérification.

UNE GUERRE DU TABAC ?

L'Association suisse des fabricants de cigarettes communique :

Des journaux suisses ont publié de bonne foi une information d'origine italienne relative à une prétendue « guerre du tabac ». Il sied de préciser ce qui suit à ce propos : Des commerçants des régions de la frontière italo-suisse n'ont pas respecté les dispositions de l'ordonnance qui découle de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants du 20 décembre 1946. C'est ainsi que la Fédération suisse du tabac, en parfaite harmonie avec les associations de l'industrie, du commerce et de détail, a été dans l'obligation d'instituer un contrôle pour mettre un terme au gâchage des prix qui battait son plein dans certaines régions du Tessin.

Des sanctions ont été prises contre les fauteurs de désordre. L'action de contrôle des prix, contrairement à ce qui a été affirmé par la presse italienne, ne s'est jamais exercée au delà de notre frontière. Connue de la direction générale des douanes, cette action repose essentiellement sur des bases légales découlant de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants. Elle a été entreprise dans l'intérêt général de l'économie suisse.

LA RÉFORME DU TRAFIC MARCHANDISES VUE PAR LES C.F.F.

Dans les Annales suisses d'économie des transports, M. Dirlewanger, chef du service commercial pour le trafic-marchandises des CFF, remarque que la réforme des tarifs-marchandises des chemins de fer suisses, qui est entrée en vigueur au début de l'année, n'a pu être que partiellement réalisée selon les propositions des chemins de fer fédéraux, en 1946, pour une revision fondamentale de ces tarifs. Au cours des discussions qui ont eu lieu avec les chemins de fer privés, les intéressés au trafic et les autorités de surveillance, des intérêts politiques et économiques se sont fréquemment opposés. Une atmosphère de confiance entre les chemins de fer et les intéressés au trafic n'aurait pu s'établir qu'après que ces derniers eussent été convaincus qu'il s'agissait bien réellement d'une refonte des tarifs et non d'une élévation pure et simple de ceux-ci. L'atténuation de la tarification « ad valorem » par le resserrement de l'écart entre les barèmes en concurrence avec le trafic routier, de même que le relèvement des tarifs d'exception, inférieurs aux frais de revient moyens, ont été, il est vrai, reconnus comme inévitable par la grande majorité des représentants de l'économie nationale. Il n'en demeure pas moins que sous la pression de l'économie, qui est surtout dépendante des tarifs réduits pour les transports de matières premières, les tarifs normaux ne purent être que peu abaissés et les tarifs exceptionnels peu relevés.

Néanmoins, de l'avis de M. Dirlewanger, la réforme des tarifs représente un progrès par rapport au régime en vigueur jusqu'ici. La nouvelle tarification a pu être établie selon un plan sytématique tenant compte d'une dégressivité déterminée des prix suivant la valeur des marchandises, les distances de transport et les conditions de tonnages. Une simplification a été apportée en réduisant au minimum le nombre des classes, ce qui allège sensiblement la manipulation du tarif et facilite son application. Le nouveau schéma du tarif-marchandises servira de cadre pour la future politique tarifaire, laquelle consiste à couvrir les frais de transport par les propres moyens de l'entreprise et contribue ainsi à alléger l'économie du pays de la lourde charge que lui imposent les déficits de ses chemins de fer.

PENSEZ AUX PETITS OISEAUX

L'administration décline toute responsabilité quant aux erreurs d'interprétation qui pourraient se glisser dans les annonces transmises par téléphone.

Centre ambulant de pasteurisation des jus de fruits

Le Centre ambulant de pasteurisation, qui a travaillé ces huit dernières années dans cinq districts différents : Sierre, Sion, Conthey, Martigny, Entremont, espérait pouvoir aller prospecter cet automne dans les districts de St-Maurice et Monthey. Le manque de fruits dans le Bas-Valais a changé ses plans en le limitant à Sierre-Ville et Chippis.

Ayant laissé derrière lui les centres fixes de Sion, St-Léonard, Ardon, Vétroz, Saxon, Fully qui font un excellent travail, ceux-ci sont maintenant abandonnés par notre centre ambulant.

Avec un grand dévouement, M. Perrin, notre fidèle pasteurisateur de la première heure, a pris la responsabilité des machines qui ont été installées pour y travailler, aux abords des abattoirs de Sierre, puis à Chippis. Des « papillons » ont annoncé le travail du centre ambulant et M. David Zufferey, de Chippis nous a ouvert les chemins avec deux ouvriers dont nous avons été très satisfaits. La population intéressée est venue nous apporter ses pommes, poires et raisins à pasteuriser, de même que quelques établissements hospitaliers de l'endroit.

Comme chaque année, nous faisons la constatation qu'au début d'une campagne, en un endroit non travaillé dans le domaine pasteurisation, la population se méfie de ces jus; on veut bien essayer petitement... puis on est conquis ! L'année suivante, le terrain est gagné et on nous demande.

Partout où nous avons passé, nous avons rencontré les mêmes réactions, donc urgente nécessité d'aller préparer le terrain une ou plusieurs années avant de créer un centre fixe qui travaillera ensuite à plein rendement, bénéficiant ainsi des expériences du Centre ambulant.

Pour ce qui concerne notre campagne d'automne 1951, nous avons donc intensifié nos efforts sur Sierre-Ville et Chippis dans l'espoir qu'un centre fixe se créera l'an prochain dans cette contrée.

Nous avons trouvé là-bas beaucoup de compréhension et d'encouragement par les autorités, que nous remercions tout particulièrement. Pour avancer en profondeur, il nous faut leur appui qui, certainement, ne nous manquera pas, puisque la pasteurisation est demandée sur place par de nombreuses personnalités et bien des petits propriétaires. Nous avons donc, lors de cette campagne, fait tout notre possible pour ouvrir les chemins à un centre fixe à Sierre, en travaillant pour 105 familles qui nous ont fait pasteuriser 6261 litres de jus. Début encourageant, mais chiffres qui seront certainement largement dépassés l'an prochain.

Comme effort individuel, le centre ambulant tient à souligner les très beaux résultats que M. Pierre Bagnoud, de Lens, a atteints, ceci avec beaucoup de dévouement, dans les régions de Lens — Flanthey — Vas. Ce dernier a reçu au départ les directives de notre pasteurisateur, M. Perrin. Son beau travail est à soutenir et à encourager. Il a fait cette année 1500 litres en plus que l'an dernier et arrive, à lui seul, au beau chiffre de 6737 litres de jus de raisin, répartis dans 112 ménages.

L'avenir de la pasteurisation reste dans les Centres fixes qui, une fois implantés, rendent d'immenses services à la population.

En récapitulant le travail du centre ambulant durant ces huit années, nous constatons avec satisfaction que, sur notre parcours, nous avons travaillé pour environ 1500 familles.

A nouveau, nous ne pouvons que nous incliner avec une respectueuse et profonde reconnaissance devant la mémoire de la généreuse donatrice de la machine ambulante, Mme J.-J. Mercier de Molens. Sans son si compréhensif appui, le Valais n'aurait pas fait le grand pas qu'il a réalisé ces huit dernières années dans le domaine si utile de la pasteurisation des jus de fruits.

Le président :
Chanoine J. Nanchen, Finhaut

FAIRE-PART MORTUAIRES
livrés en 1 heure
Imprimerie Gessler * Sion

Cours de répétition et de complément en 1952

TROUPES D'AVIATION

Rgt. av. 1 EM. — Esc. av. 1, 2, 3, 4, 5, 6. — Rgt. aérod. 1 EM du 30.6. au 19.7. — Gr. aérod. 1, 2, 3, 4 EM du 30.6. au 19.7. — Cp. av. 1, 2, 3, 4, 5, 6 du 30.6. au 19.7. — Cp. av. 10 du 8.9. au 27.9. — Cp. pc. av. 1 du 30.6 au 19.7.

Classes d'âge astreintes au service : Cp. av. 1-11, 13, 15-21, EM des Rgt. aérod., EM. des Gr. aérod. 1-7/9-15, Cp. pc. av. 1-5 : Of. sub : 1916-1931. — Sgt. et sof. sup : 1921-1931. — Cp., app., sdt. : 1923, 1925, 1927-1931.

Cp. radio av. 1 du 30.6. au 19.7.

Classes d'âge astreintes au service : Of. sub. : 1906, 1907, 1909, 1910, 1912-1914, 1916-1931. — Sgt. et sof. sup. : 1909, 1910, 1912-1914, 1921-1931. — Cpl., app., sdt : 1909, 1910, 1912-1914, 1923, 1925, 1927-1931.

TROUPES DE DÉFENSE CONTRE AVIONS

Rgt. DCA 1 EM. — Gr. L. mob. DCA 1 du 17.3 au 5.4. — Gr. L. mob. DCA 2 du 9.6. au 28.6. — Gr. L. mob. DCA 10 du 8.9. au 27.9. — Gr. L. mob. DCA 14 du 29.9. au 18.10 — Gr. L. DCA 21 du 1.12. au 20.12. — Gr. Ld. DCA 34 (—IV/34) du 17.3 au 5.4. — Cp. proj. DCA IV/34 du 30.6 au 19.7. — Gr. Id. DCA 35 (—IV/35) du 3.3. au 22.3. — Cp. proj. DCA IV/35 du 8.9. au 27.9. — Bttr. DCA aérod. 1, 2, 3, 5 du 30.6. au 19.7. — Bttr. DCA aérod. 4 du 30.6. au 19.7. — Bttr. DCA aérod. 11, 12 du 17.3 au 5.4. — Gr. DCA bar. hyd. 121 du 3.3. au 22.3.

Cours tm. de la DCA ld. : Gr. ld. DCA 34 du 7.7. au 12.7. — Gr. ld. DCA 35 du 22.9. au 27.9.

Classes d'âge astreintes au service : Gr. L. mob. DCA 14, 16 : Of. sub. : 1916-1931. — Sgt. et sof. sup. : 1921-1931. — Cpl., app., sdt. : 1923, 1925, 1927-1931, (voir sous lettre g).

Gr. L. mob. DCA 1, 4, 6, 8, 10 12 et Bttr. DCA aérod. : Of. sub. : 1916-1931. — Sgt. et sof. sup. : 1921-1931. — Cpl., app., s—dt. : 1923, 1925, 1927-1931 (voir sous lettre g). — Of. sub : 1906-1915. — Sgt. et sof. sup. :. 1906-1920. — Cpl. app., sdt. : 1906-1922, 1924, 1926 (voir sous lettre h).

Gr. L. mob. DCA 1, 3, 5, 7, 9, 11,; Gr. L. DCA 21, 23, 25; Gr. ld. DCA (—Cp. proj. DCA) 34, 35, 38, 39, 42, 43, 53, 54 : Of. sub. : 1906-1914, 1916-1931. — Sgt. et sof. sup. : 1906-1914, 1921-1931. — Cpl. app., sdt. : 1906-1914, 1923, 1925, 1927-1931 (voir sous lettre g. — Of. sub. : 1915. — Sgt. et sof .sup. : 1915-1920. — Cpl., app., sdt. : 1915-1922, 1924, 1926 (voir sous lettre h).

Cp. proj. DCA : Of. sub. : 1906, 1907, 1909, 1910, 1912-1914, 1916-1931. — Sgt. et sof. sup. : 1906, 1907, 1909, 1910, 1912-1914, 1921-1931. — Cpl., app., sdt. : 1906, 1907, 1909, 1910, 1912-1914, 1923, 1925, 1927-1931 (voir sous lettre g) .

g : CR 20 jours.
h : Cours d'introduction 6 jours.

TROUPES DU GÉNIE

Bat. sap. 1, 2 (— Col. trsp. auto. sap. V/1, V/2) du 12.5 au 31.5. — Bat. sap. 10 (— Col. trsp. auto. sap. V/10) du 8.9. au 27.9. — Bat. sap. mot. 31 du 29.9. au 18.10.

Classes d'âge astreintes au service

CR de 20 jours : Of. sub. : toutes. — Sgt. et sof. sup. : 1916**, 1917**3, 1921-1931. — Cp. l. app., sdt. : 1916*, 1917*, 1923, 1925, 1927-1931.

Cours d'introduction de 6 jours : Of. sub. : toutes. — Sgt. et sof. sup. : 1918-1920. — Cpl., app., sdt. : 1918-1922, 1924, 1926.

Cours d'introduction pour les anciens sdt. tr/20 jours : Sgt. et sof. sup. : 1916-1931. — Cpl., app., sdt. : 1916-1931.

Cp. sap. fort. 60 : 19.5-31.5.

Classes d'âge astreintes au service : of. sub. 1904-1915 ; clp,. app., sdt. 1905-1915.

Gr. destr. 1 EM : 28.7-2.8. — Gr. destr. 10 EM : 11.8-16.8 — Gr. destr. 14 EM : 25.8-30.8. — Dét. destr. 1, 2, 3, 4 : 28.7-2.8. — Dét. destr. 34, 35, 36 : 11.8-16.8 — Dét. destr. 37, 38, 39, 40 : 25.8-30.8.

Classes d'âge astreintes au service : of. sub. 1904-1915 ; sgt. et sof. sup. 1904-1915 ; cpl., app., sdt. 1904-1915.

Gr. pc. génie 1 : 10.11-22.11.

Classes d'âge astreintes au service : of. sub. 1904-1915 ; sgt. et sof. sup. 1904-1915 ; cpl., app., sdt 1904-1915.

TROUPES DES TRANSMISSIONS

Gr. trm. EM : 17.3-5.4.

Classes astreintes au service : CR de 20 jours : of. sub. 1916-1931 ; sgt. et sof. sup. 1921-1931 ; cpl., app., sdt. 1923, 1925, 1927-1931. Ccplm. de 13 jours : of. sub. 1906-1915 ; sgt. et sof. sup. 1906-1915 ; cpl., app., sdt. 1906-1915.

Cp. tg. 1, 2 : 17.3-5.4. — Cp. tg. 10 : 17.3-5.4. — Cp. tg. lw. 16 l), 20 l) : 21.4-3.5. — Cp. tg. 21 : 17.3-5.4.

Classes d'âge astreintes au service : CR de 20 jours : of. sub. toutes classes; sgt. et sof. sup. 1916, 1917, 1921-1931 ; cpl. app., sdt. 1916, 1917, 1923, 1925, 1927-1931. — Cours d'introduction de 6 jours : of. sub. toutes classes ; sgt. et sof. sup. 1918-1920 ; cpl., app., sdt. 1918-1922, 1924, 1926 ; ccplm. : of. sub. toutes classes ; sgt. et sof. sup. 1907-1915 ; cpl., app., sdt. 1907-1915.

Cp. radio 1, 2 : 17.3-5.4. ; Cp. radio 10 : 17.3-5.4 ; Cp. radio 21 : 17.3-5.4.; Cp. radiotg. 23 : 9.6.-28.6 — Cp. radio 31 : 17.3-5.4.

Classes d'âge astreintes au service : CR de 20 jours : of. sub. 1916-1931 ; ccplm. de 13 jours :of. sub. 1906-1915 ; sgt. et sof. sup. 1906-1915 ; cpl., app., sdt. 1906-1915.

Cp. trm. fort. 60 : CR : 12.5-31.5. ccplm. 19.5-31.5.

Classes d'âge astreintes au service : CR de 20 jours : of. sub. 1916-1931 ; sgt. et sof. sup. 1921-1931; cpl., app., sdt. 1923, 1925, 1927-1931 ; ccplm. de 13 jours : of. sub. 1906-1915 ; sgt. et sof. sup. 1906-1915 ; cpl., app., sdt. 1906-1915. Cours d'introd. de 6 jours : sgt. et sof. sup. 1916-1920 ; cpl., app., sdt. 1916-1922, 1924, 1926.

Dét. pig. 1 : 16.6-28.6. Dét. pig. 2 : 21.4-3.5. Dét. pig. 3. : 24.3-5.4. Dét. pig. 10 : 19.5-31.5. Dét. pig. 15 : 6.10-18.10.

Classes d'âges astreintes au service : of. sub. 1908-1913, 1915-1931 ; sgt. et sof. sup. 1908-1913, 1915, 1921-1931 ; cpl., app., sdt, 1908-1913, 1915, 1923, 1925, 1927-1931.

Gr. exploit. TT 1-18 : selon ordre de marche spécial.

Classes d'âge astreintes au service : CR de 20 jours : of. sub. 1916-1931 ; sgt. et sof. sup. 1921-1931 ; cpl., app., sdt. 1923, 1925. ccplm. de 13 jours: of. sub. 1906, 1910, 1914 ; sgt. et sof. sup. 1906, 1910, 1914 ; cpl., app., sdt. 1906, 1910, 1914.

TROUPES DU SERVICE DE SANTÉ

Gr. san. 1 : 30.6-5.7. — Gr. sas. 2 : 21.7-26.7 — Gr. san. mont. 9 : 30.6-5.7. — Gr. san. mont. 10 : 21.4-26.4.

Classes d'âge astreintes au service : cours d'introd. de 6 jours : of. sub. toutes classes ; sgt. et sof. sup. 1916, 1917, 1918-1931 ; cpl., app., sdt. 1916, 1917, 1918-1931. Service de 14 jours en complément : of. sub. 1916-1931 ; sgt. et sof. sup. 1916, 1917, 1921-1931 ; cpl., app., sdt. 1916, 1917, 1923, 1925, 1927-1931; service spécial de 13 jours de la sct. trsp. des cp. EM. of. sub. 1906, 1910, 1914 ; sgt. et sof. sup. 1906, 1910, 1914 ; col. tr. san. 20 jours : of. sub. toutes classes ; sgt. et sof. sup. 1921-1931 ; cul. app., sdt. 1923, 1925, 1927-1931.

Cp. san. l. 31 : 21.4-26.4.

Classes d'âge astreintes au service : cours d'introduction de 6 jours et service spécial de 14 jours : of. sub. toutes classes ; sgt. et sof. ssup. 1921-1931 ; cpl., app., sdt. 1923, 1925, 1927-1931.

Cp. san. fort. 46 : 9.5.-31.5.

Amb. chir. 46 : 19.5-31.5.

(A suivre)

TRENTE-DEUX PERMIS DE CONDUIRE RETIRÉS EN DÉCEMBRE A GENÈVE

Pendant le mois de décembre, le Département de justice et police de Genève a retiré 32 permis de conduire pour les motifs suivants : ivresse, 13, ivresse et accident 8, collision, fautes de circulation 6, accidents mortels 2, circulé avec permis d'élève, sans être accompagné 1, déficence psychique ou physique 2.

Les durées des retraits vont de huit jours (quatre permis) jusqu'à trois mois (deux) ; un a été retiré pour quinze jours, un autre pour trois semaines, dix-neuf pour deux mois, un pour deux mois et demi, un jusqu'à ce que l'affaire pénale soit résolue, un pour une durée indéterminée et deux jusqu'à la production d'un certificat médical.

De plus, deux interdictions de circuler en Suisse ont été prises contre des étrangers, dont une pour conduite en état d'ivresse et une autre pour allure exagérée.

Le nombre d'examens de conduite manqués en décembre est de 23.

CANTON DU VALAIS

MONTANA — M. le conseiller fédéral Escher en séjour

M. le Conseiller fédéral Joseph Escher se trouve à Montana, où il se repose pendant quelques jours. Nous lui souhaitons de bonnes vacances.

FULLY — Un sociétaire de la Comédie-Française

Telle est la nouvelle que nous apprenons de la direction du Ciné-Michel et qui va mettre en émoi tous ceux qui aiment le vrai théâtre.

C'est Georges Adet, de la Comédie-Française qui jouera le rôle d'Harpagon dans l'« Avare » de Molière, sur le plateau de la magnifique salle de Fully.

Ce grand comédien sera entouré d'une troupe de vedettes bien connues à Paris, aussi bien sur la scène que sur l'écran. Citons en particulier : Geneviève Gerald, qui a été une interprète de premier plan dans le film « Barbe-bleue » aux côtés de Pierre Brasseur et de Cécile Aubry ; Léonie Dolleans, comédienne et femme de lettres, qui vient de créer « La Comédie infernale » de Nicolas Evreïnoff, à Paris ; André Peyre, ex-pensionnaire du Théâtre national de l'Odéon qui fut un Tamise d'une rare vérité dans « Topaze » de Pagnol.

Ce spectacle exceptionnel attirera certainement la grande foule à Fully. Soyez donc prudent et louez vos places.

MONTHEY — Centenaire de la Chorale

Pour le centenaire de la Chorale de Monthey, M. Charly Martin et M. l'abbé Marcel Michelet ont composé une œuvre, qui sera présentée au public.

Sténo-dactylo

débutante, ayant diplôme commercial, parlant français et allemand, demandée par industrie de la place.

S'adresser par écrit au bureau du journal sous chiffre 5046.

LE COURS ALPIN DE LA BR. MONT. 10

Demain, les cadres du cours alpin de la Br. mont. 10 entreront en service et la troupe le 14 janvier. 250 hommes y participeront sous le commandement du cap. Reitzel.

RECRUTEMENT EN 1952 (CLASSE 1933)

Inscriptions préalables pour la cavalerie et les troupes légères motorisées.

Cavalerie. — Les conscrits qui désirent être recrutés comme dragons et qui remplissent les conditions requises (taille et poids maximum 180 cm. et 75 kg.) doivent s'annoncer immédiatement au chef de section du domicile ou au commandant d'arrondissement 6, à Sion, et réclamer le certificat de solvabilité.

Dernier délai d'inscription : 20 janvier 1952.

Le service des troupes légères du Département militaire fédéral se réserve d'écarter les candidatures provenant des régions essentiellement montagneuses ou trop éloignées des centres de communication ou des places de rassemblement de corps.

Troupes légères motorisées. — Les conscrits désirant être recrutés comme conducteurs de véhicules à moteurs (automobiliste, conducteurs de tracteurs, conducteurs de chars, blindés, motocyclistes ou sdt de la police des routes) doivent s'annoncer immédiatement au chef de section du domicile ou au commandant de l'Arrondissement 6 à Sion et remplir la formule d'inscription qui leur sera remise.

Seront pris en considération les jeunes gens que leur activité civile présente ou future met en contact avec les véhicules à moteur.

Les acquéreurs éventuels d'un véhicule à moteur de service (jeep ou motocyclette) demanderont en outre le « certificat de solvabilité ».

Dernier délai pour les inscriptions : 25 janvier 1952.

Les mécaniciens sur auto, les électriciens sur auto et les mécaniciens sur moto ne sont pas tenus de s'inscrire, étant annoncés directement par les services de la formation professionnelle. *Le Chef du Dpt militaire.*

RETRAITE DES INSTITUTRICES VALAISANNES

Prêchée à Bon Accueil par M. G. Pont, chanoine du Grand St-Bernard, cette retraite a eu lieu aux Mayens de Sion, du 1er au 4 janvier.

Un accueil chaleureux dans une maison confortable et bien chauffé. C'est la détente après un dur trimestre. Le prédicateur, âme d'apôtre, trouve les mots qu'il faut pour ranimer notre vie intérieure et nous redonner confiance dans l'œuvre de l'éducation. Il nous dit comment gagner les cœurs d'enfants et les amener par un travail joyeux à Celui qui est la vie.

Merci aux autorités qui nous ont permis de jouir de ces trois jours de détente heureuse et confiante dans une atmosphère de blancheur, de paix et de joie. *M. G.*

LES VEINARDS

On se demandait quels étaient les gagnants du dernier tirage de la Loterie Romande qui eut lieu à Viège, le 15 décembre 1951. Les précisions que l'on donne à ce sujet démontrent que ce sont cette fois-ci Vaudois et Genevois qui se sont attribués la part du lion.

En effet, le gros lot de 100.000 francs a été gagné et touché par une personne d'Yverdon. Il s'agissait d'un billet entier qui a valu à son acquéreur un placement qu'on peut sans exagération taxer de père de famille.

Le lot de 25.000 francs, en revanche, a été réparti en cinquièmes à plusieurs petits retraités de Renens près Lausanne. Si l'on songe aux difficultés financières qui accablent actuellement petits rentiers et retraités on ne saurait que féliciter le sort d'avoir fait bonne mesure.

Enfin, le lot de 10.000 francs a été touché aussi en cinquièmes à Genève, le restant de la Suisse romande se contentant des autres lots, petits et moyens.

Comme le prochain gros lot est de 100.000 francs et que le plan de tirage du 2 février comporte également un lot de 50.000 francs, on peut s'attendre à une belle « course aux billets » dans les derniers jours.

COURS DE COMPTABILITÉ AGRICOLE

Le Secrétariat des paysans suisses organise, du 21-23 février 1952, un cours de comptabilité agricole auquel seront les bienvenus tous les agriculteurs qui remplissent les conditions ci-après, y compris les exploitants de petites propriétés et les paysans de montagne. Peuvent participer à ce cours, les agriculteurs praticiens exerçant leur profession à titre principal en mesure de tenir désormais une comptabilité simple mais exacte de leur entreprise. Seuls donc sont priés de s'inscrire les agriculteurs qui peuvent prendre dès à présent et sans avoir de difficultés à redouter, l'engagement de tenir leur comptabilité dès le 1er mars 1952 et pendant deux ans au moins, soit en 1952 et 1953. Etant donné qu'il est nécessaire de connaître la consommation de produits du domaine par le ménage pour calculer exactement les frais d'entretien, la collaboration de la ménagère est indispensable. La clôture des comptabilités (simple et d'après le système amplifié) est assumé à la fin de chaque exercice par les soins du Secrétariat des paysans suisses. Pour les exploitants de petites propriétés (jusqu'à 5 ha., forêts comprises) et pour les paysans de montagne, les clôtures sont effectuées gratuitement. Les exploitants de propriétés plus importantes doivent participer aux frais de clôture de leur comptabilité par le versement d'une somme annuelle de Fr. 10.— à 30.—, et les formules leur sont comptées à Fr. 4.—.

Les participants qui souscrivent à ces engagements bénéficient de la gratuité du cours, le Secrétariat prenant à sa charge l'enseignement, l'entretien à Brougg et le voyage d'aller et retour. Quiconque ne remplit pas entièrement, pour une raison ou pour une autre, les engagements qu'il a pris, est tenu de rembourser ultérieurement, au Secrétariat des paysans suisses, les frais qu'a occasionnés sa participation au cours de comptabilité.

Le cours dure deux jours et demi. Les personnes désireuses de prendre part à ce cours sont priées de s'inscrire auprès du Secrétariat des paysans suisse, Division des recherches sur la rentabilité, à Brougg (Argovie), jusqu'au 27 janvier au plus tard, en indiquant l'étendue de leur domaine et si, à côté de leur exploitation agricole, elles se livrent à des occupations accessoires .

Secrétariat des paysans suisses.

CHRONIQUE SÉDUNOISE

SOIRÉE DES VIEILLARDS

Charmante soirée que celle que nous avons passée ce 9 janvier, soirée organisée par l'œuvre pour la vieillesse, sous la bonne direction de M. le Vicaire Lugon, à qui vont tous nos remerciements ainsi qu'aux dévouées collaboratrices.

Les participants étaient nombreux et dès le début les physionomies étaient empreintes de gaîté. Pour un moment nous avons oublié les soucis. Comment en aurait-il été autrement, car les jeunes routiers avaient bien le don de nous les faire oublier. Le plus chagrin n'aurait pu résister à rire au vu des productions fort gaies de nos jeunes éclaireuses et éclaireurs. C'était réussi, on peut les féliciter et les remercier.

Les hommes étaient en forte minorité, par rapport au nombre respectable de nos contemporaines présentes. Est-ce que ces messieurs sont plus paresseux, ou bien y a-t-il carence de ce côté-là... Manquons-nous de vieillards ? Il faudrait voir à y remédier s'il y a vraiment pénurie.

Maintenant nous devons remercier très vivement et sincèrement notre très dévoué vicaire M. Lugon, comme aussi ses collaboratrices pleines de zèle et d'attention, pour leur dévouement et la sympathie qui nous a été manifestée durant cette soirée. *P. R.*

NOËL DE LA CROIX D'OR

Instants agréables et réconfortants que ceux passés, dimanche dernier, au milieu des sympathiques abstinents de la Croix d'Or de Sion, qui nous sont apparus hommes de cœur et d'esprit, nullement sectaires, se privant de boissons alcooliques pour lutter contre l'abus et relever les buveurs. Au contraire de ce qu'on imagine parfois, les abstinents sont amis de notre vignoble. Ils ont sans conteste rendu de précieux services à la production viticole. On a calculé qu'en 1947, le tiers de la production suisse de raisin avait été écoulée sous forme non alcoolique, en raisins, jus et concentré. L'effort tenace des milieux abstinents a contribué pour une bonne part aux progrès de la pasteurisation, laquelle est aujourd'hui bien au point.

Divers projets d'un intérêt social élevé ont été ou vont être réalisés avec l'aide ou par l'initiative des pionniers de la Croix d'Or. Nous ne nous y attarderons pas plus qu'aux éléments variés du programme qui nous fut présenté dimanche.

Il nous a seulement paru indiqué de relever le dévouement éclairé, actif et modeste des excellents citoyens groupés autour de M. Loutan. Le nombre de tels ouvriers est trop rare. A l'issue de la fête, les organisateurs ont toutefois eu la joie d'enregistrer plusieurs engagements d'abstinence.

Dans nos cinémas...

Au Cinéma Lux

DEMAIN IL SERA TROP TARD

Le film, qui passe sous ce titre au Cinéma Lux, devrait être vu et revu par les parents, les éducateurs, et autres gens chargés de l'éducation de l'enfant.

Il arrive, qu'à un certain âge, la jeunesse — quoi de plus naturel, je vous le demande — pose des questions ennuyeuses à leurs aînés. Ne pas répondre, c'est une erreur dont les conséquences peuvent être graves, sinon tragiques.

Y répondre sottement, cela n'ajoute rien au prestige des parents et fait naître l'ironie.

Y répondre niaisement, cela prouve l'intelligence limitée des éducateurs.

Comment répondre, alors ? « Demain, il sera trop tard » vous donnera la combinaison qu'il importe de connaître pour se « tirer d'affaire » honorablement.

Ce film, un des meilleurs de Sica, transpose les émotions de l'éveil sexuel, chez un garçon et chez une fille, en donnant le résultat déplorable d'une fausse explication et les conséquences d'un silence coupable. On va jusqu'au drame, tout intérieur d'abord, puis à la solution impitoyable : la mort qui efface tout. Les parents et les éducateurs sont coupables.

C'est l'esprit de la chose, pénétrant dans l'esprit des enfants, à l'âge de la puberté, communiqué sans mystère, sans violence, sans honte, sans forfanterie, qui évitera que ne soient commises des erreurs, dont les conséquences sont terribles.

Le film nous explique le problème où les complexes se multiplient et s'entrechoquent par la faute de parents, de mauvais éducateurs et quelques autres.

A L'ÉCOUTE DE SOTTENS

Vendredi 11 janvier

6 h. 45 Cours d'anglais; 12 h. 25 Le courrier du skieur; 13 h. 20 Musique française contemporaine; 13 h. 45 La femme chez elle; 16 h. 30 Programme I; Fantasia; Programme II Musique symphonique; 17 h. 30 La rencontre des isolés; 18. 45 Reflets d'ici et d'ailleurs; 20. 25 Un pauvre petit Fantôme, pièce inédite; 21 h. 15 L'ensemble « Collegium Musicum italicum »; 22 h. 05 Hippolyte et Hélène; 22 h. 35 L'Ass. gén. des Nations Unies; 22 h. 40 La chroniques des institutions internationales.

(Extrait de « Radio-Télévision »)

Dans nos sociétés...

C.A.S., Sion. — Les 19 et 20 janvier 1952, course des Skieurs de Monte-Rosa à Riederalp. S'inscrire jusqu'au 15 janvier auprès de M. Eugène Hedinger à Viège, en payant la finance d'inscription de Fr. 17.—. Départ de Sion le 19 janvier au train de 15 h. 48. Rendez-vous gare de Sion à 15 h. 40.

†

Madame Cécile **Quennoz** et ses enfants Andrée et Jean ;

Monsieur Candide **Quennoz,** à Bâle ;

Monsieur et Madame Georges **Quennoz** et leur fille Danielle ;

Monsieur et Madame Jean **Quennoz,** leurs enfants et petits-enfants, à Conthey et Vétroz ;

Monsieur et Madame Clément **Quennoz,** à Conthey ;

Madame Veuve Paul **Roch-Forclaz,** et familles, à Sion et Brassus ;

Madame Veuve Henri **Forclaz** et son fils ;

Madame Veuve Jules **Forclaz,** et ses enfants, à Bramois ;

Monsieur et Madame Jean **Forclaz** et famille, à Sion ;

Madame et Monsieur Paul **Pazziani-Forclaz ;**

Madame et Monsieur Emile **Butty-Forclaz ;**

Monsieur et Madame Jean **Forclaz** et leurs enfants ;

Madame Veuve Pierre **Forclaz** et ses enfants ;

Monsieur Henri **Boissard** et familles,

ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Camille QUENNOZ

leur bien cher époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, enlevé subitement à leur tendre affection le 9 janvier 1952, dans sa 62me année.

La messe de sépulture sera célébrée en l'Eglise de Sainte Clothilde (Genève) le vendredi 11 courant, à 10 heures.

Il ne sera pas rendu d'honneurs.

Domicile mortuaire : rue J.-L. Hugon 3.

Cet avis tient lieu de faire-part.

SKIEURS !

Dimanche 13 janvier 1952

Un car est organisé pour Montana

Départ de Sion à 8 h. 30, Place du Midi

Prière de s'inscrire tout de suite chez :

LORENZ Sports, Sion — Tél. 2 18 45

LUGINBUHL & Cie, Sion — Tél. 2 10 03

Café du Pont à Uvrier

Dimanche 13 janvier 1952

LOTO-APÉRITIF dès 11 h. 30

et

Loto - Bal

dès 15 heures

Société de Tir « La Campagnarde »

Nombreux et beaux lots

Invitation cordiale

AVIS

Madame Mühlheim, Confiserie, av. de Tourbillon, avise son honorable clientèle qu'elle continue l'exploitation de sa confiserie comme jusqu'ici.

Téléphone 2 27 30

Voyageurs !

Maison de textile cherche pour tout de suite jeune homme actif et sérieux pour visiter la clientèle particulière.

S'adresser par écrit à Case postale, Sion, 52249.

Bortis et Cie SION

La bonne confection

APPARTEMENT

demandé pour début août, avec 5 pièces, confort, cheminée française ou canadienne, chauffage central général, etc.

Situation ensoleillée et très tranquille exigée. De préférence dans villa ou maison patricienne. Téléphone indispensable.

Buanderie et dépendances dans la maison.

S'adresser par écrit au bureau du journal sous chiffre 5052 en donnant les détails et le prix de location.

A vendre d'occasion

coiffeuse

avec 3 glaces biseautées et siège assorti. Même adresse, un calorifère «Granum ».

S'adresser au Café de Lausanne, Sion.

On cherche

jeune fille

pour le ménage, en remplacement du 15 au 31 janvier.

Faire offre à Mme Pierre Pfefferlé, papeterie, Sion.

Vacherins

à Fr. 3.80 le kg.

Magasin Esseiva

Rue de Savièse

Samedi, au Marché de la Planta

On cherche une

jeune fille

pour la cuisine et aider au ménage.

S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffre P 1284 S.

A vendre

APPARTEMENT

de 3 chambres, cuisine, cave, galetas, chauffage central.

S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffre P 1279 S.

A vendre

TERRAIN

arborisé, en plein rapport, de 3500 m2 environ.

S'adresser Case postale 52291, Sion.

meublé par

Reichenbach & Cie S.A. SION

FABRIQUE DE MEUBLES

MAGASINS : Av. de la Gare à SION & MONTHEY

MATERNITÉ

de la Pouponnière Valaisanne, à Sion

Tél. 2 15 66

Merveilleux !

Maintenant tout mon linge a le

BLANC RADION

PLUS SIMPLE!

»Radion travaille tout seul. Les produits à blanchir et à rincer sont superflus. Tout est plus simple, meilleur marché et plus facile!«

PLUS BLANC!

»Le Radion amélioré, au »blanc actif«, rend mon linge impeccable et encore plus blanc qu'avant!«

ET QUELLE FRAICHEUR!

»....a mon linge après une lessive au Radion!«

Vous aussi verrez la différence!

RADION LAVE PLUS BLANC

R 66

LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE D'ALBERT GOS

Hommage au peintre de nos montagnes

Puisque la Ville de Genève et la section genevoise du C.A.S. prennent sous leurs auspices l'exposition qui va marquer le centenaire d'Albert Gos, qu'il soit permis à un alpiniste de relever l'activité alpestre d'un Genevois qui fut à la fois peintre et violoniste.

Après avoir reçu ses tout premiers conseils du vieux maître Diday, puis de Barthélémy Menn, Gos, bien décidé à se vouer à l'art, s'en va gaillardement peindre au Salève, aux Treize-Arbres, à la Croisette, à Grange-Gaby. Tableaux d'une rare conscience, peints avec grand amour, puisque pour les faire il partait à pied de son atelier des Eaux-Vives (à moins qu'il n'allât jusqu'à Veyrier, sur un cycle préhistorique », ancêtre des fameux bicycles, et qu'un charron lui avait fait sur commande).

En 1873, avec la belle saison, nous voyons le jeune peintre quitter Genève pour prendre contact avec la véritable montagne. Il fut enchanté par Lauterbrunnen et son romantique Staubach, mais c'est au lac d'Oeschinen, encore inconnu des touristes, au pied de la Blumisalp aux blanes sommets, qu'il se fixa tout un été, partageant la vie des bergers... Il fut l'ami de Rambert et d'Emile Javelle, et c'est à ce dernier qu'il dut de connaître Zermatt et le Cervin. Cette montagne lui fut une révélation et devint, si l'on peut dire, le motif essentiel de son art. Du reste, Gos ne fut-il pas appelé : « le peintre du Cervin », et les nombreux « portraits » qu'il fit, sa vie durant, de cette montagne, se trouvent un peu partout disséminés tant en Europe que dans les musées d'Amérique.

A Zermatt, il rencontra souvent Whymper, le vainqueur de « sa » grande montagne, ainsi que tous les grands alpinistes de l'époque, et l'on peut se figurer les soirées dans le vieil et unique hôtel du Mont-Rose, tenu par le « papa Seiler », avec Gos jouant du violon, tandis qu'impassibles, fumant leur pipe, hâlés, brûlés par le soleil des 4 000 mètres, les « Anglais » charmés écoutaient... Pourtant, quoique très sportif, il ne fut pas un grimpeur, ni un ascensionniste. Avec son havresac, son violon et sa boîte de couleurs, il parcourait les hauts pâturages, passant cols et vallées. Il s'arrêtait ici ou là pour peindre, se reposant le soir venu dans quelque hospitalier chalet où il émerveillait par ses mélodies les pâtres groupés autour de lui. De ces randonnées, Albert Gos rapportait maint rustique « souvenirs » tels que clochettes, cristaux, cuillères sculptées, branches d'aroles mousses, voire des cailloux aux formes curieuses, aux vives couleurs. Et tous ces objets trouvaient place dans la « chambre de montagne » de son atelier. Il collectionna aussi anecdotes, histoires vécues qui furent réunies, au déclin de sa vie en un livre fort captivant et remarqué : « Souvenirs d'un peintre de montagne ».

C'est au cours de ses pérégrinations alpestres que son sens musical, toujours en éveil, recueillit dans les villages montagnards traversés des airs de danses caractéristiques ; il se plut à les transcrire pour créer à Genève un groupe folklorique et remettre ainsi à l'honneur les vieilles danses suisses. Le plus grand bonheur d'Albert Gos était de participer, en tant que « violoneux », au Carnaval annuel de Salvan.

Son atelier de Genève était l'accueillant rendez-vous d'artistes de passage comme celui de musiciens, peintres et poètes, habitant la ville. On aimait à fréquenter ces réunions musicales ou littéraires. Souvent le maître de céans, coiffé d'un vieux chapeau, vêtu d'une veste paysanne, s'amusait à intriguer ses hôtes, dissertant en patois savoyard, puis jouant de son violon des mélodies montagnardes ou classiques !... C'est ainsi que Fanfoué d'Arbusigny — son pseudonyme paysan — maintes fois sollicité pour des œuvres de bienfaisance, fut, en son temps, une légendaire figure des milieux genevois, que l'on aimait aussi à rencontrer avec son violon les jours d'Escalade.

Grand ami des enfants, il fonda pour eux, et avec eux, le Club-des-Heureux, au but éducatif et instructif ; il s'occupa de cette œuvre durant des années avec un inlassable dévouement. Aujourd'hui encore, en 1952, bien des hommes d'âge mûr se souviennent encore de l'enseignement vivifiant qu'ils recevaient de « Oncle Albert ».

Le rayonnement de l'œuvre immense et variée d'Albert Gos et les multiples activités de cet artiste sont bien la manifestation d'un talent d'envergure et d'un cœur généreux.

La commune de Zermatt a tenu à honorer « son » peintre en plaçant une plaque-souvenir sur un roc que domine le Cervin, et Salvan, ce printemps, se propose d'accomplir le même geste.

M.

EN SOUVENIR DE LA GUERRE DES PAYSANS DE 1653

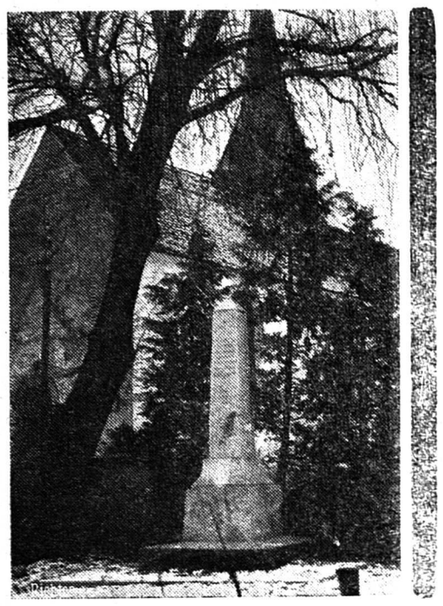

On projette la rénovation complète de l'église et du monument historique de Wohlenschwil. Tout près de la petite église de Wohlenschwil s'élève un simple monument historique qui rappelle la défaite éprouvée par les paysans en lutte contre les bourgeois des villes argoviennes. Afin de conserver et rénover ces monuments historiques, une collecte populaire a été organisée dans le canton et les travaux pourront commencer incessamment.

LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GRANDE DIXENCE

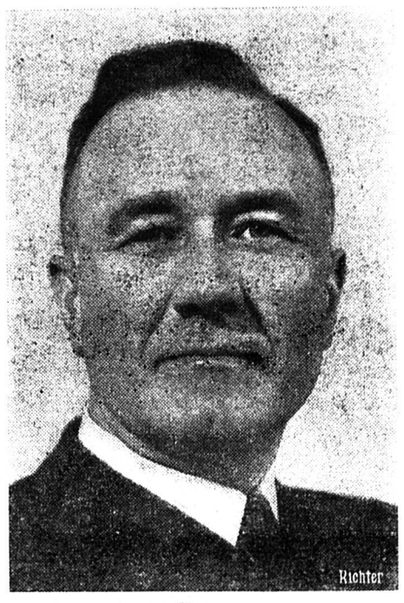

M. Eric Choisy, qui a démissionné de son poste de directeur de la compagnie genevoise des tramways pour assurer ses nouvelles responsabilités de directeur générale de la Grande Dixence.

LES SUISSES SEULS A L'ASSAUT DE L'EVEREST

Une expédition uniquement suisse tentera l'été prochain de gravir le Mont-Everest dans l'Himalaya. Les plans d'une tentative commune des Anglais et des Suisses ont été abandonnés en faveur d'une expédition suisse, au cours de cette année, et d'une tentative britannique en 1953.

Les pourparlers qui ont eu lieu à Londres durant ce week-end entre les représentants de la Société royale de géographie et du Club alpin britannique d'une part, et les délégués de la fondation suisse pour les recherches alpines d'autre part, ont permis d'établir que la conjugaison d'efforts suisses et britanniques, en vue d'une expédition commune, n'est pas possible.

La Société de géographie de Grande-Bretagne déclare à ce sujet : « Les plans suisses sont de plus grande envergure qu'on ne l'a pensé. Les deux parties sont d'avis que l'admission d'une équipe britannique dans le groupe suisse à ce stade tardif des préparatifs, compliquerait cette entreprise. Pour cette raison et aussi parce que la période de conditions météorologiques favorables est très courte à l'Everest, il a été décidé qu'il n'y aurait cette année qu'une seule tentative d'ascension de l'Everest.

Il a été convenu, en raison de l'état avancé des préparatifs entrepris par les Suisses, qui ont déjà reçu en mai 1951 l'autorisation du gouvernement du Népal d'organiser leur entreprise, qu'eux seuls tenteraient de gravir le Mont-Everest au cours de cette année. Les préparatifs britanniques seront poursuivis en vue d'une expédition en 1953 ».

L'expédition suisse partira en mars pour le Népal. Elle comprend 8 alpinistes et 4 savants.

LES UNITÉS

« Le million devient l'unité. On ne parle que de millions ; on ne compte que par millions ».

Si vous citez ce passage, et que vous demandiez à vos auditeurs à quelle époque il fut écrit, il y a gros à parier qu'on vous répondra : de notre temps.

Et pourtant, ces phrases de Jules Claretie, extraites des « Souvenirs du dîner Bixio », sont datées du 6 mai 1881.

Il y a donc soixante-dix ans, bien avant les dévaluations que l'on sait, que le million est, par excellence, l'unité.

DES RENFORTS POUR LES FORCES AÉRIENNES DES U.S.A. AU JAPON

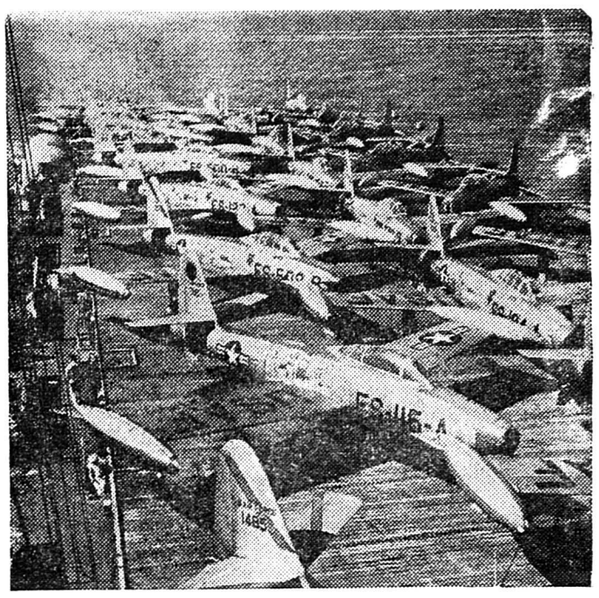

On sait qu'aux termes du traité bilatéral de sécurité dont la signature vient d'avoir lieu à San-Francisco, les Etats-Unis conserveront des forces armées au Japon jusqu'à ce que ce pays soit en mesure d'assurer sa propre défense. Voici, en route pour le Japon, une escadrille de chasseurs à réaction Republic F-84 « Thunderjet », entassés à bord du porte-avions « Sitkoh Bay ». Pour l'instant, ces appareils seront utilisés en Corée.

CARTES DE LOTO

en vente à

L'IMPRIMERIE GESSLER - SION

On cherche

APPARTEMENT

de 2 pièces, avec confort. S'adresser à Publicitas, Sion, sous chiffre P 1145 S.

PORCS

pour vos cochons d'élevage et d'abatage, reprenez l'ancienne adresse.

Barmaz-Daetwyler, St-Léonard, tél. 4 41 32 et 4 41 52.

On cherche pour buffet de gare du Valais, pour date d'entrée à convenir

jeune fille

pas en-dessous de 18 ans, comme aide dame de buffet; débutante serait mise au courant.

Faire offres avec photo et copies de certificats sous chiffre P 1082 S à Publicitas, Sion.

A louer

appartements

de 3 à 4 pièces, tout confort. Quartier tranquille et ensoleillé. Entrée immédiate ou date à convenir.

S'adresser à C. Kamerzin & fils, Sion.

On cherche à louer un

APPARTEMENT

2-3 pièces, tout confort pour le 1er avril ou date à convenir.

S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffre P 1174 S.

A louer à St-Georges

APPARTEMENT

3 chambres, cuisine, et une chambre indépendante, jardin.

S'adresser sous chiffre P 1176 S à Publicitas, Sion.

4 fois par semaine

seulement

16 fr. par an

Journal et Feuille d'Avis du Valais

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS 57

MICHEL ZÉVACO

LE CAPITAN

« Laffemas ! gronda Cogolin, Laffemas ! mon sacripant de l'hôtel d'Angoulême ! Et pourquoi met-il le feu à mon auberge ? Oh ! le chevalier ! là ! il descend l'escalier ! »

Cogolin fit un effort pour se lever. Et, pétrifié, il assista au dernier et rapide épisode de la prise de Capestang, il le vit succomber, il vit qu'on le jetait sur un cheval, et, tout sanglotant, se mettant à suivre de loin la bande triomphante, il vit que tous ces gens qui eutouraient son maître s'engouffraient dans l'hôtel Concini !

. . . . . .

Un mois environ s'était écoulé depuis l'incendie du Grand-Henri, depuis cette matinée où le chevalier de Capestang fut emporté dans l'hôtel Concini, attaché en travers d'un cheval.

Au jour où nous nous reportons maintenant, il pleuvait.

Un homme s'en allait le long de la rue de la Juiverie, serrant les épaules, se glissant sous les auvents des boutiques pour éviter l'eau qui s'égouttait des toits. Sa jambe droite était ornée d'une botte encore munie de son éperon de fer. Le pied gauche n'était chaussé que d'une simple sandale de moine. Sur une sorte de justaucorps, couleur lie de vin, il portait un manteau rapiécé de jaune sur vert. Enfin, le chef de cet homme était accommodé d'une perruque filasse et qui n'était qu'un amas de chanvre informe. C'était Cogolin !

Maigre, efflanqué, minable et misérable ! Ayant perdu sa perruque dans la bagarre de la ruelle aux Singes, Cogolin s'en était fait une lui-même avec des morceaux de cordes qu'il avait démêlées.

Comme il s'avançait, lugubre, crotté, ruisselant, quelqu'un le toucha à l'épaule. Il se retourna et se vit près d'un carrosse au fond duquel était assise une jeune femme d'une éclatante beauté qui semblait examiner maître Lureau avec intérêt.

« Tiens ! pensa Cogolin, la jolie dame qui, aux Trois-Monarques, m'a donné neuf pistoles et qui vint faire visite à mon pauvre chevalier, à l'auberge du Grand-Henri!»

C'était en effet Marion Delorme. Que voulait-elle donc ? En tout cas, ce n'était pas elle qui avait touché Cogolin à l'épaule; c'était un laquais, majestueux, qui, juché derrière le carrosse, s'était penché, et lui disait :

— Je ne me trompe pas; c'est bien monsieur Cogolin !

Cooglin reconnut aussitôt la face rubiconde et vermeille ainsi que le ventre monumental du valet de Cinq-Mars.

— Monsieur de Lanterne ! s'écria-t-il en s'inclinant.

Lanterne rougit un peu, mais il sourit. Cogolin en inféra que si Lanterne n'avait pas oublié tout à fait la leçon du renard au corbeau, sa vanité rechercherait encore les délices de l'encens dont elle s'était enivrée avant cette leçon. Mais Lanterne voulait aussi une vengeance.

— Eh quoi ! fit-il, vous êtes à pied, monsieur Cogolin ? Est-ce vous que je vois en si triste équipage, et si maigre... Et d'où vient une si affreuse misère, monsieur Cogolin ?

— Hélas ! fit Cogolin, j'ai perdu celui qui était tout pour moi et sans qui je ne puis plus rien, j'ai perdu mon pauvre maître !

— Quoi ! M. le chevalier de Capestang ?

— M. de Capestang est mort voici tantôt un mois.

Lanterne allait se récrier. Mais à ce moment, une main fine et gantée de soie saisit Cogolin par le bras, et Marion Delorme apparut à la portière du carrosse. Son beau visage était bouleversé. Elle était affreusement pâle.

— Que dites-vous ! bégaya-t-elle. Qu'avez-vous dit ! Que le chevalier de Capestang est mort !

— C'est-à-dire, madame... je n'en suis pas sûr ! dit Cogolin.

— Il est mort ! balbutia Marion d'un accent de désespoir. Je le vois bien ! Tu pleures ! Mort ! Mort !

Et Marion se rejetant dans le carrosse éclata en sanglots.

— Madame, affirma Cogolin, je n'en suis pas sûr !

— Alors, pourquoi pleures-tu ? Mais parle donc ! Qu'est-il arrivé ? Tiens, prends cette bourse, et ne me cache rien !

Cogolin, qui n'avait pas mangé depuis la veille, dont les dents claquaient de misère, eut un geste sublime. Il prit la bourse, et la laissa retomber sur les coussins de la voiture :

— Il ne sera pas dit, madame, que j'aurai fait argent du malheur survenu à mon maître M. de Capestang.

— Ah ! murmura Marion, parlez, je vous en supplie, et n'omettez aucun détail, il faut que je sache tout.

Cogolin fit un récit rapide, mais fidèle de tout ce qu'il avait vu : l'auberge cernée par les gens de Concini, l'incendie allumé par Laffemas, la lutte suprême, le corps tout meurtri du malheureux jeune homme jeté en travers d'un cheval et porté à l'hôtel Concini. Marion Delorme avait écouté avec une attention passionnée. A peine Cogolin eut-il terminé qu'elle se pencha et cria au cocher :

— Vite ! Touche à l'hôtel !

Le carrosse fit demi-tour, s'élança et s'arrêta devant l'hôtel du marquis de Cinq-Mars. Marion Delorme courut à sa chambre. Ce qu'elle faisait en ce moment, elle le savait à peine. Elle pleurait à grosses larmes sans se soucier de les essuyer ou de les cacher. Elle s'assit, et, fiévreusement, traça ces quelques mot :

« Je vous ai loyalement prévenu que, parfois, mon caprice m'entraînerait à prendre quelques heures de liberté. Je vous quitte, cher ami, pour un jour, peut-être, ou peut-être pour bien longtemps. Je vous jure que, quant à la fidélité, vous n'aurez aucun reproche à me faire. Ne cherchez pas à savoir où je suis, et tenez seulement pour assuré que, près ou loin de vous, Marion est assez fière pour respecter ses engagements. Adieu, mon très cher, à bientôt sans doute, ou peut-être à jamais. »

Elle cacheta, appela Lanterne, et lui tendit la lettre :

— Pour M. de Cinq-Mars quand il rentrera. Maintenant, si tu touches un mot de la rencontre que nous avons faite rue Saint-Martin, je te fais chasser. Si tu dis que tu m'as vu pleurer, je te fais bâtonner. Si tu essaies de me suivre, de m'espionner, je te fais poignarder. Va, maintenant

Lanterne saisit la lettre et disparut. Pendant ce temps, Marion entassait de l'or et des bijoux dans une sacoche qu'elle remit à sa femme de chambre :

— Suis-moi, Annette ! fit-elle en s'élançant.

— Où allons-nous, madame ? demanda la soubrette.

— Pour quelques jours, je reprends mon appartement à l'hôtellerie des Trois-Monarques... en face de l'hôtel Concini !

Les astres parlent

Le jour même où ces événements se passaient rue Saint-Martin, Léonora Galigaï était assise dans sa chambre vers huit heures du soir, devant son mari. Une petite table en bois des îles toute incrustée d'argent les séparait et supportait un flambeau. Les yeux de Concino Concini exprimaient la haine portée à son paroxysme, ceux de Léonora l'amour porté jusqu'à l'exaltation. Concino songeait à tuer Léonora. Et elle songeait qu'elle aimait encore mieux le tuer plutôt que de ne pas avoir son amour.

Voici ce qu'ils disaient :

— Vous avez voulu me parler, Léonora. Depuis trois jours je résiste à votre appel. Depuis un mois, je me suis arrangé pour ne pas vous voir. C'est que je n'étais pas sûr de ne pas vous étrangler dès que je serais devant vous.

(à suivre)